

## Autorisation de visite technique

Vous avez coché au moins une case et/ou indiqué des commentaires dans la rubrique "Autres", et vous sollicitez l'aide de la Caf dans le cadre d'une action de lutte contre la non-décence de votre logement.

Après étude de votre demande, la Caf pourra désigner un professionnel pour effectuer une visite technique de votre logement.

Dans cette hypothèse, je soussigné(e), .....  
locataire du logement situé .....  
à ....., déclare solliciter et accepter une visite technique de mon logement.

J'accepte que les photos prises dans le cadre de cette visite soient ajoutées au rapport qui sera établi :

oui  non

J'accepte que les pages 3 et 4 de ce formulaire soient communiquées aux partenaires associés à la Caf dans le cadre de la lutte contre la non-décence des logements en Tarn-et-Garonne :

oui  non

Votre bailleur peut être convié à la visite. Si vous ne souhaitez pas sa présence, veuillez nous l'indiquer en toutes lettres ci-après :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A .....  
le |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|

Signature

(Faire précéder de la mention "lu et approuvé".)

## Merci de rappeler

Votre numéro allocataire |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Votre nom ..... Votre prénom .....

Votre numéro de téléphone |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

Votre adresse mail .....

**Je certifie sincères et véritables tous les termes de ma déclaration. Je m'engage à signaler à la caisse d'allocations Familiales de Tarn-et-Garonne tous les changements qui la modifieraient.**

**Déclaration sur l'honneur : La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L 554-1 du Code de la Sécurité sociale. Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L 583-3 du Code de la Sécurité Sociale).**

Depuis la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978 modifiée, du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25/5/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Madame la Directrice de la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne, 329 avenue du Danemark – CS 90780 – 82047 Montauban Cedex.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A .....  
le |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|

Signature



# *Vous pensez que votre logement est non-décent ?*

## La Caf peut vous aider !



adil<sub>82</sub>



329, av du Danemark CS 90780 82047 MONTAUBAN cedex

3230 Service gratuit + prix appel

caf.fr

# AUTO-ÉVALUATION DE LA DÉCENCE D'UN LOGEMENT

## Pourquoi solliciter l'aide de la Caf

Le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé, exempt de toute infestation d'espèces nuisibles et parasites, répondant à un critère de performance énergétique minimale, défini par un seuil maximal de consommation d'énergie finale par mètre carré et par an, et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation.

Souhaitant que ses allocataires locataires vivent dans des logements décents, la Caf mène une politique active de lutte contre la non-décence des logements, en partenariat avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL82) notamment. Vous pensez que votre logement est non-décent ? Évaluez vous-même l'état de votre logement et sollicitez la Caf en cas de doute !

## Comment la Caf peut m'aider

Vous êtes allocataire de la Caf de Tarn-et-Garonne, et locataire de votre logement. Vous pouvez évaluer la décence de votre logement grâce au formulaire figurant page 3.

Vous avez coché au moins une case et/ou indiqué des commentaires dans la rubrique "Autres" ? Il vous suffit de retourner à la Caf ce formulaire complété (pages 2, 3 et 4) à l'adresse suivante : Caf de Tarn-et-Garonne - 329, av du Danemark - CS 90780 - 82047 Montauban cedex

Après étude de votre signalement par la Caf, vous recevrez un courrier vous indiquant les modalités de prise en charge :

- Si vous avez un droit à l'aide au logement et qu'au moins un critère de non-décence est identifié, la Caf désignera un professionnel pour réaliser la visite technique du logement. Vous n'aurez rien à payer.

A réception du rapport de visite, la Caf demandera à votre propriétaire que les travaux de remise aux normes de décence soient réalisés. Dans l'attente de leur réalisation, la Caf conservera l'aide au logement. Attention ! Vous devrez continuer de payer le montant du loyer restant.

- Si vous n'avez pas droit à l'aide au logement et qu'au moins un critère de non-décence est identifié, la Caf transmettra les informations au pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), qui orientera votre signalement.

## Vous-même

Votre numéro allocataire |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Votre date de naissance |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Votre nom .....

Vos prénoms .....

Votre numéro de téléphone |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Nous autorisez-vous à vous contacter à ce numéro de téléphone ?  oui  non

Votre mail .....

Nous autorisez-vous à vous contacter à cette adresse électronique ?  oui  non

Votre adresse .....

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_|\_| Commune .....

## Votre situation familiale

Vous vivez en couple depuis le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Nom et prénom du conjoint .....

Sa date de naissance |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Vous vivez seul(e) depuis le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Enfants ou autre(s) personne(s) à charge vivant à votre domicile

Nom	Prénom	Lien de parenté	Situation	Date de naissance
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

## Votre situation professionnelle

	Vous	depuis le	Votre conjoint	depuis le
Salarié	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	.....
Chomage indemnisé	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	.....
Chomage non indemnisé	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	.....
Sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	.....
Travailleur indépendant	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	.....
Maladie	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	.....
Autre (à préciser)	.....	.....	.....	.....



## Identification du logement

N° app. .... Etage ..... Porte .....

Adresse .....

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Commune .....

Surface totale du logement figurant sur votre bail ..... m2

Maison  Appartement

N° d'invariant fiscal, mentionné sur l'avis de taxe d'habitation du logement concerné : .....

Date d'entrée dans les lieux : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

## Identité du propriétaire

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Commune .....

Numéro de téléphone |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse mail .....

Nom de l'agence immobilière en charge de la gestion .....

## Les signes de non décence

<b>L'accès au logement et le logement dans son ensemble</b> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> la toiture n'est pas étanche</li><li><input type="checkbox"/> présence d'infiltrations ou de remontées d'eau</li><li><input type="checkbox"/> présence d'humidité et/ou de moisissures dans certaines pièces</li><li><input type="checkbox"/> les menuiseries extérieures (volets, fenêtres, portes) sont en mauvais état</li><li><input type="checkbox"/> les plafonds ou les murs présentent un risque de chute de matériaux</li><li><input type="checkbox"/> la rampe de l'escalier est en mauvais état</li><li><input type="checkbox"/> les garde-corps sont descellés ou absence de garde-corps</li><li><input type="checkbox"/> les revêtements intérieurs (sols et murs) sont dégradés, peintures dégradées avec suspicion de plomb</li><li><input type="checkbox"/> matériaux de construction en amiante en mauvais état</li><li><input type="checkbox"/> pas d'accès à l'eau potable</li><li><input type="checkbox"/> la pression et le débit de l'eau sont insuffisants</li><li><input type="checkbox"/> il n'y a plus d'eau chaude</li><li><input type="checkbox"/> les canalisations d'eau sont abîmées</li><li><input type="checkbox"/> l'installation électrique/gaz présente un risque</li><li><input type="checkbox"/> les réseaux et branchements d'électricité et de gaz ne sont pas en bon état d'usage et de fonctionnement</li><li><input type="checkbox"/> il n'y a pas de dispositif de coupure générale accessible à l'intérieur du logement</li><li><input type="checkbox"/> l'installation électrique ne permet pas le fonctionnement des appareils ménagers courants</li><li><input type="checkbox"/> l'éclairage électrique est défectueux</li><li><input type="checkbox"/> les moyens de chauffage sont insuffisants, inadaptés ou hors état de marche</li><li><input type="checkbox"/> présence anormale de nuisibles, d'insectes/rongeurs</li></ul>	<b>Les sanitaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> absence de sanitaires à l'intérieur du logement</li><li><input type="checkbox"/> absence de douche ou de baignoire</li><li><input type="checkbox"/> l'aménagement de la douche ou de la baignoire ne permet pas l'intimité (pour les logements de plus d'une pièce)</li><li><input type="checkbox"/> il n'y a pas de séparation entre les wc et la cuisine ou la salle à manger</li><li><input type="checkbox"/> il n'y a pas de siphon</li><li><input type="checkbox"/> absence de dispositif de ventilation</li></ul> <b>La cuisine</b> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> absence de coin cuisine</li><li><input type="checkbox"/> il n'y a pas d'évier</li><li><input type="checkbox"/> il n'y a pas de siphon sous l'évier</li><li><input type="checkbox"/> il n'y a pas d'évacuation des eaux usées</li><li><input type="checkbox"/> l'aménagement ne permet pas de recevoir un appareil de cuisson</li><li><input type="checkbox"/> absence de dispositif de ventilation</li></ul> Attention ! Cette liste n'est pas complète. Seul le décret du 30 janvier 2002 définit toutes les caractéristiques du logement décent. N'hésitez pas à compléter la rubrique "Autres". <b>La performance énergétique du logement</b> <p>Existe-t-il un diagnostic de performance énergétique (DPE) ? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Si oui, à quelle date a-t-il été établi ?  _ _ _ _ _ _ _ _ _ </p> <p>Quelle est son étiquette ? A - B - C - D - E - F - G (Entourer la lettre correspondant à l'étiquette)</p>
<b>Les pièces principales</b> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> surface habitable inférieure à 9 m2 et hauteur sous plafond inférieure à 2,20 m</li><li><input type="checkbox"/> absence de fenêtre dans une pièce</li><li><input type="checkbox"/> les fenêtres ne s'ouvrent pas sur l'extérieur</li><li><input type="checkbox"/> l'aération des pièces est insuffisante</li><li><input type="checkbox"/> absence de prise électrique ou d'éclairage</li></ul>	<b>Autres</b> ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....

